

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les travaux des experts : les grandes lignes de leurs conclusions. — La préparation de la revanche en Allemagne. — Comment pouvons-nous assurer notre sécurité ? — La situation financière : la reprise du franc et l'opposition sénatoriale.

Il semble bien que le travail des experts s'achève enfin vers sa conclusion. On prévoit même que le Comité Dawes pourrait remettre dès lundi prochain à la Commission des Réparations son rapport. Celui du Comité Mac Kenna sur l'évasion des capitaux suivrait presque immédiatement.

De la sorte, l'Allemagne pourrait être saisie, dès le début d'avril, de l'ensemble des conclusions des experts.

Cette date serait particulièrement favorable : c'est l'époque où s'ouvre l'année budgétaire allemande.

Quant au contenu des décisions des experts, on en est toujours réduit aux hypothèses.

A noter cependant que le comité Dawes a entendu à nouveau le D^r Schacht, directeur de la Reichsbank, promoteur, on le sait, de la création d'une banque d'émission, création dont le principe a été accepté par les experts.

Par ailleurs, les experts exposeraient au moyen de quelles ressources et de quelles économies le budget du Reich pourrait être équilibré et comment une part des recettes pourrait être appliquée au paiement des réparations, d'abord en nature et plus tard en espèces.

Enfin, contrairement à certaines informations tendancieuses, il n'entre pas, assure-t-on, dans la pensée des experts de vouloir diminuer les pouvoirs de contrôle de la commission des réparations ni des gouvernements.

Les experts sont unanimement convaincus qu'un contrôle, aussi étendu que strict, des finances du Reich, est plus que jamais nécessaire.

Telles seraient, dans leurs grandes lignes, les suggestions que formuleraient les experts.

Si, grâce aux experts, la question des réparations reçoit une solution, nous pourrions nous en réjouir.

Mais, nous ne devons point perdre de vue que ce n'est là qu'un aspect du règlement de la paix. Il en est un second qui nous importe au moins tout autant : celui de notre sécurité.

Or, il faut bien le reconnaître, des inquiétudes sont permises : chaque jour qui passe nous apporte de nouvelles preuves que le Reich s'arme en cachette, que le dessein de revanche se précise.

Le correspondant particulier du Temps en Allemagne qui, depuis de longs mois, s'applique à nous mettre en garde, revient à nouveau sur cette importante question et résume ainsi ces constatations :

« Est-il besoin d'établir que l'Allemagne a plus que doublé sa Reichswehr, grâce à l'organisation de sa Schupo ? Nous avons souvent exposé les nombreux systèmes de camouflages ; les informations précises abondent. Les rapports de nos officiers ne peuvent laisser aucun doute : ceux de la zone neutralisée de 50 kilomètres, aussi bien que ceux qui séjournent en Wurtemberg, en Bavière et en Prusse, malgré les obstacles qu'ils rencontrent, voient ce que les Allemands dissimulent à peine, c'est-à-dire que des bords du Rhin à la Vistule, le Reich s'organise, et avec une ardeur croissante s'entraîne pour la prochaine guerre. »

« Des renseignements de source autorisée signalent une fabrication méthodique des engins de guerre ; il ne s'agit plus seulement d'avions et de gaz délétères, mais d'artillerie, de chars d'assaut et même de la patiente construction d'un train blindé dans des ateliers à quelques kilomètres du Rhin ! En neuf mois, ce train a été complètement équipé et a pris dernièrement sa course vers le centre de l'Allemagne. De nombreuses pièces d'artillerie lourde sont cachées dans des caves, ou bien dans

des casernes dont les souterrains ont été condamnés par des murs en maçonnerie. Le procès de Munich n'a-t-il pas révélé que les partisans d'Hitler avaient leurs dépôts d'armes et de munitions dans des châteaux et dans des fermes ? Ce matériel est entretenu soigneusement : les armes vérifiées et graissées par des équipes d'anciens maîtres armuriers. On assure même que tous les effectifs allemands seraient, en cas de mobilisation, pourvus de masques de protection contre les gaz. »

Ainsi, les Allemands se préparent et s'organisent.

Allons-nous les laisser faire et à l'improviste, déclencher une nouvelle conflagration générale ?

Les Alliés, nous l'avons dit, s'occupent bien de la reprise du contrôle militaire, destinée à amener la destruction de tous les éléments de guerre découverts.

Mais, on est en droit de se demander si un tel contrôle peut être suffisamment efficace.

En 1813, Napoléon s'était déjà proposé de désarmer la Prusse. Et bien que l'entreprise fût plus aisée qu'aujourd'hui, Napoléon n'y parvint pas.

La vérité, c'est que, quelles que soient les modalités des inspections, les commissaires se rendront compte qu'on leur cache quelque chose mais ils ne découvriront pas — ou seulement par hasard — du matériel de guerre et des préparatifs de mobilisation.

En fait, le Reich ne désarmera matériellement que lorsqu'il aura désarmé moralement.

D'ici là, il semble bien que nous n'ayons pas le choix quant aux moyens d'assurer notre sécurité.

« Notre sécurité dépend plutôt, écrit le Temps, du maintien de notre autorité sur le Rhin, de l'unification du pouvoir dans les territoires occupés et de précautions militaires. »

Nous avions raison de garder confiance en un redressement prochain de notre change.

Il s'est produit même plus tôt que nous n'osions l'espérer.

On peut espérer d'ailleurs que l'amélioration du franc continuera et que la détente qui vient de se produire sera durable, si nous savons profiter des circonstances et poursuivre notre effort.

Cette reprise de notre franc est due manifestement à tout un ensemble de mesures heureuses prises simultanément en France et à l'étranger.

L'octroi, par exemple, d'importants crédits par New-York et par Londres ne pouvait que produire un effet salutaire, et d'autant plus sensible que ce sont, non pas les nécessités économiques qui provoquent la baisse du franc, mais la spéculation et les adversaires de notre pays.

Quoi qu'il en soit, il devient évident que si nous savons tirer parti des circonstances présentes, nous disposerons d'un répit suffisant pour consolider et accentuer l'amélioration présente.

Mais un facteur commande toute la situation : il s'agit que nous poursuivions notre effort jusqu'au bout.

En particulier, il importe que le gouvernement français dispose de toute son autorité et de toute sa liberté d'action pour mener à bien l'œuvre commencée.

Il n'est plus temps, en effet, de dissenter philosophiquement sur les causes de la crise et des mérites comparés des mesures possibles.

INFORMATIONS

Le Reichstag est dissous

Le chancelier a donné lecture, au Reichstag, au cours de la séance de jeudi, du décret de dissolution.

Le chancelier a déclaré qu'il ne pouvait plus collaborer avec le Reichstag.

Le Cabinet Mac Donald mis en minorité

A la Chambre des Communes, le gouvernement a déposé un ordre du jour demandant que la Chambre continue à siéger après 23 heures pour discuter le budget de l'armée.

Cet ordre du jour a été repoussé par 234 voix contre 207.

L'échec du gouvernement a été accueilli par les cris de : « Démission ! » poussés par les membres conservateurs.

Toutefois, M. Mac Donald a exprimé l'opinion que cette défaite ne pouvait pas être considérée comme une défaite vitale et qu'elle n'était pas de nature, en conséquence, à entraîner la démission du cabinet.

Le budget anglais de la marine

Les prévisions budgétaires officielles pour la marine, au cours de l'année financière commençant le 1^{er} avril, s'élèvent à 55.800.000 livres sterling, soit une réduction de 2.200.000 livres sur l'exercice courant.

Pour l'année financière 1924-1925 les effectifs de la marine s'élèveront à 100.000 hommes, soit une augmentation de 1.000.

Plus de guerre possible si l'on peut arrêter les avions en vol

Certains journaux anglais prétendent que les Compagnies françaises de navigation aérienne ont interdit à leurs pilotes de survoler désormais le territoire bavarois lorsqu'ils se rendent de France en Pologne ou en Roumanie, parce que les Allemands ont trouvé le moyen de dérégler les moteurs d'avion grâce aux ondes hertziennes.

L'Evening News assure que le gouvernement anglais est en possession du secret de ces ondes et que des experts militaires auraient affirmé que leur puissance était si formidable que la guerre aérienne serait rendue impossible à bref délai.

La reprise des relations franco-portugaises

On annonce que M. Augusto de Vasconcellos, ancien président du conseil et ministre des affaires étrangères de Portugal, qui vient de rentrer à Lisbonne, s'est, dans son récent passage à Paris, abouché avec le gouvernement français et a établi le principe d'une reprise des relations commerciales rompues entre les deux pays.

La Chine reconnaît les Soviets

La Chine a reconnu « de jure » le gouvernement des Soviets. La Russie, de son côté, reconnaît la souveraineté chinoise sur la Mongolie, qu'elle s'engage à évacuer.

On retrouve le navire capturé par les pirates chinois

Les pirates chinois qui capturèrent, le 3 mars, le ferry-boat de Hong-Kong ont libéré 16 des 83 passagers qu'ils avaient faits prisonniers. Ceux-ci indiquèrent l'endroit où se trouvait le ferry-boat, qui a été retrouvé par des marins portugais, après de longues recherches le long de la côte. Les 67 passagers encore captifs attendent toujours leur libération moyennant rançon.

Le roi Hussein accepte le califat

Le roi Hussein a accepté l'offre du califat qui lui a été faite par les délégués de Palestine.

Au Maroc espagnol

Le communiqué espagnol suivant est publié :

« La situation est normale à Me-

hilla. Pour répondre à la récente offensive des Rifains, des colonnes espagnoles se sont mises en route, pour protéger un convoi qui allait ravitailler un avant-poste à Tizzi-Azza.

« Les Espagnols ont rencontré une résistance opiniâtre des rebelles, qui ont été repoussés avec de grosses pertes. »

« Tous les objectifs ont été atteints et l'opération a été terminée avec toute satisfaction. »

« Samedi, les pertes espagnoles ont été de 704 hommes. »

La situation financière

Le recul des changes fait baisser les prix du sucre et du café

Le recul des changes étrangers a fortement influencé les Bourses du commerce. Le sucre disponible, coté officiellement à Paris, le 11 mars, 442 fr. à 443 fr., 50 les 100 kilos, ne valait plus le 12 que 424 fr. et est descendu jeudi à 388 fr.

Pour le café, qui valait en disponible au Havre 507 fr. les 50 kilos le 11 mars et 443 fr. 50 c., on enregistre le cours de 421 fr.

Les causes de la reprise du franc

Le rédacteur diplomatique du Daily Mail, écrit :

« On croit que l'amélioration considérable qui s'est produite dans le cours du franc est due non pas tant à l'appui des financiers étrangers qu'à la bonne impression produite par l'attitude du gouvernement de M. Poincaré et à l'annonce que d'autres mesures énergiques seront prises pour la consolidation financière de la France. »

Le taux de l'escompte

Les banquiers internationaux de New-York ont exprimé l'opinion que le courant s'est nettement dessiné en faveur du franc. On croit ici que la prochaine mesure que prendra le gouvernement français pour éviter l'inflation sera d'augmenter le taux d'escompte de la Banque de France.

La manœuvre française pour le franc

On croit que le ministre des finances français a l'intention d'acheter tous les francs mis en vente sur les marchés étrangers et d'en demander ensuite inexorablement la livraison, en empêchant les reports.

En agissant ainsi, rappelle-t-on, le ministre français imite ce que fit jadis le comte Witte, ministre des finances de Russie, pour arrêter les spéculations sur le rouble qui avaient lieu à Berlin. Un wagon d'or fut envoyé dans cette ville, et la maison Mendelssohn, agissant pour le compte de la Russie, se porta acheteur de tous les roubles offerts pour, un beau jour, en exiger la livraison immédiate. Les spéculateurs affolés demandèrent grâce, ce qui leur fut accordé, mais à des conditions telles qu'ils n'osèrent plus jouer sur le rouble pendant de nombreuses années.

Les changes

Les changes ont subi, vendredi un nouveau fléchissement :

La livre recule de 97,62 à 92,35 ; le dollar de 22,74 à 21,52 et la livre italienne de 98,10 à 93,15.

Le record aérien Paris-Londres

Un avion de transport des services aériens Paris-Londres, chargé en plus de l'équipage de sept passagers et de 400 kilos de colis, a couvert la distance Paris-Londres en un temps-record : 1 h. 51.

Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. Leglos, sénateur de l'Indre, décédé d'une angine de poitrine.

Pour les aveugles de guerre

M. de Lasteyrie a reçu le colonel Fabry, député de Paris, et le colonel Picot, député de la Gironde, avec une délégation de l'Union des aveugles de guerre.

Le ministre leur a déclaré que la Commission des finances, ayant voté les recettes correspondant à la dépense visée par le projet n. 6.389, déposé par le colonel Picot, intéressant les grands mutilés ne pouvant bénéficier de la loi sur les emplois réservés, et ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne, ces grands invalides verraient leur allocation annuelle augmentée de 2.000 francs à dater du 1^{er} janvier dernier.

Chambre des Députés

Séance du 13 mars 1924

MATIN

La Chambre discute le projet de loi concernant l'exploitation du service maritime postal entre le Havre et New-York. M. Valude expose le projet qui est voté par 365 voix contre 202.

SOIR

La Chambre discute le projet de loi ayant pour objet la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et l'exécution des travaux d'extension de ce port. Le projet est voté.

La Chambre continue la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 419 et 420 du Code pénal et d'instituer la déclaration obligatoire des ententes commerciales et industrielles. M. Lesaché soutient un amendement tendant à permettre la répression du délit de coalition. M. Paisant propose de décider que seront réformées les manœuvres tendant à fausser le jeu de la naturelle et libre concurrence du commerce. M. Raynaldi voudrait qu'il y ait au ministère du commerce des organismes qui règlent notre politique de pétrole, du sucre, du coton, etc.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Rognon demande l'inscription immédiate à l'ordre du jour de la proposition de résolution tendant à la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève. Le ministre des travaux publics demande que cette proposition soit inscrite à la suite et pose la question de confiance.

Le renvoi est voté par 330 voix contre 210.

Sénat

Séance du 13 mars 1924

M. de Lasteyrie, ministre des finances, dépose le projet voté par la Chambre et relatif au régime fiscal des bons de Trésor et des bons de la Défense Nationale. Le projet est voté.

M. Henry Berenger dépose son rapport sur le nouveau projet fiscal et financier (économies et impôts nouveaux). Il déclare que la Commission du Sénat n'a pas cru pouvoir lui donner les pouvoirs de faire des lois alors que le Parlement est là. M. Berenger indique que la Commission présente un texte permettant au Gouvernement de réaliser un milliard d'économies en respectant les lois existantes.

M. Poincaré répond au rapporteur. Depuis le début de l'année, dit-il, une violente offensive, partie de l'étranger, a été déclenchée contre notre devise au moment où le résultat de l'expertise ordonnée par la Commission des réparations s'annonçait favorable à notre pays. « On voulait nous contraindre à abandonner la Ruhr. De là, les mesures de défense que nous avons proposées. Ayons confiance en nous. » On a dit, ajoute M. Poincaré, que si le Gouvernement actuel se retirait le franc hausserait. Ce n'est pas impossible, mais la hausse ne serait que momentanée.

Du reste, notre balance commerciale s'améliore constamment. Toute inquiétude d'ordre économique disparaît. Il reste des causes purement financières de la crise des changes.

M. Poincaré rappelle ce que la France a dû faire pour parer à la carence de l'Allemagne et se procurer 100 milliards pour les victimes de la guerre. Il faut, dit-il, se placer en face des réalités actuelles et envisager l'avenir. Il faut aboutir rapidement. Il expose ensuite les résultats de l'occupation de la Ruhr. L'année 1923 a donné un chiffre global de recettes de 1 milliard 645 millions alors que les dépenses se sont élevées à 968 millions. Pour l'année 1924, les recettes sont évaluées à 4 milliards de francs-papier et les dépenses à 1 milliard.

« Les relations avec nos alliés sont excellentes. Rien ne justifie la crise des changes. Quand nous aurons, dit-il, voté les mesures financières qui sont proposées, les spéculateurs n'auront plus qu'à calculer leurs pertes. »

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Un nouveau parti radical d'action nationale et sociale

Commentant les diverses démissions qui venaient de se produire au sein du parti radical-socialiste, nous écrivions ici-même, le 15 février dernier, quant à l'avenir réservé au dit parti :

« De deux choses l'une : ou bien, il renoncera à son obstruction extravagante et rentrera dans la grande famille républicaine où il a sa place toute marquée ; ou bien, il persistera dans son attitude de lutte et de division républicaine et, du même coup, ira rejoindre les extrémistes, partisans de l'internationale et de la haine des classes. »

Les événements viennent confirmer nos prévisions.

De fait, répondant aux vœux d'un certain nombre de militants de leurs départements, des députés radicaux se sont réunis ces jours derniers à la Chambre sous la présidence du commandant Pilate en vue de former un groupe radical d'action nationale et sociale.

Après un échange de vues, sur la situation politique, la constitution immédiate du groupe a été décidée.

Une dizaine de députés auraient adhéré dès à présent au nouveau groupement. Ce sont pour la plupart des anciens membres du parti radical-socialiste ayant donné leur démission, ou exclus par décisions des derniers congrès, tels que MM. Adolphe Chéron, Henry Poncet, Decoeur-Racouchot.

Il est permis de présumer que la nouvelle fournie d'excommunications décidée par le Comité Exécutif du parti radical-socialiste, dans sa dernière séance, aura contribué à la constitution de ce nouveau parti radical.

Quoi qu'il soit, voici jetées les bases d'un parti radical régénéré.

Et ceci importe au plus haut point. Nous persistons à croire, en effet, que l'immense majorité des radicaux se rallieront au nouveau parti, ne voulant pas s'engager dans la voie ultra-dangereuse où quelques militants, débordés, espéraient entraîner les troupes radicales.

Aussi bien, l'étiquette adoptée : groupe d'action nationale et sociale, est-elle suffisamment explicite.

Les radicaux en question entendent tenir compte toujours de l'intérêt français : ils veulent pratiquer une politique nationale, alors que ceux qui distribuent les anathèmes, par cela même qu'ils marchent de concert avec les internationalistes, sont conduits à pratiquer une politique, sinon absolument anti-nationale, du moins une politique où l'aspect national des questions est négligé au profit d'autres considérations.

Parti d'action nationale, le nouveau parti radical s'affirme également parti d'action sociale.

Il veut exprimer, par là, qu'il ne renonce à aucune des réformes d'ordre social qui sont appelées à améliorer la condition des travailleurs.

Mais tout en demeurant fidèles au programme d'améliorations sociales chères à tous les démocrates, il se détourne, pour parvenir à leur réalisation, des méthodes de violence.

Sur ce point encore, le nouveau parti radical se sépare nettement des fervents des exclusions qui, toujours pour cette raison qu'ils tacitent avec les extrémistes, en sont venus, consciemment ou non, à se faire les auxiliaires des partis révolutionnaires.

Et maintenant un dernier mot : nous pensons que les fondateurs du parti radical d'action nationale et sociale, loin de créer à proprement parler un nouveau parti, se sont bornés à reprendre les principes dont s'inspira à l'origine le parti radical-socialiste.

Car, le parti radical-socialiste fut, à l'origine, un parti national : il l'était même encore en 1919, puisque M. Herriot, son président, fut l'un des fondateurs du fameux Bloc National qu'il renia aujourd'hui !

Il fut aussi un parti de réformes sociales, mais dans la paix, et non dans la révolution, grâce à la collaboration des classes et non grâce à la guerre civile.

Quoi qu'il en soit, la naissance — ou la renaissance, — d'un parti radical d'action nationale et sociale va contribuer à éclaircir la situation : désormais, en effet, les radicaux devront ou bien adhérer à un nouveau parti, ou bien subir l'emprise des extrémistes, internationalistes et révolutionnaires.

Une Politique du logement

Ainsi que nous l'avons annoncé, ces jours derniers, la Chambre a adopté un projet approuvant l'acte passé le 21 mai 1923, entre le préfet du Lot, agissant au nom de l'Etat, et le maire de Cahors constatant l'échange de l'immeuble sis à Cahors, appartenant en toute propriété à l'Etat, désigné sous le nom de caserne Canrobert, et la petite maison de concierge qui se trouve à l'extrémité de cette allée, contre les droits que possède la ville de Cahors sur la caserne Bessières.

Ainsi, la ville de Cahors est propriétaire d'un immeuble important. Avec les autres immeubles qu'elle possède, elle va pouvoir, bientôt, retirer de bons revenus de leur location.

Car, il serait incompréhensible que les immeubles qu'elle possède fussent sans profit pour le budget de la ville.

Que l'Etat, propriétaire de la caserne Bessières, laisse cet immeuble vide de troupes, c'est son affaire ; mauvaise affaire, cependant.

Mais la ville ne saurait laisser vides, des immeubles aussi vastes que la caserne Canrobert et l'Ecole normale d'instituteurs !...

La politique du logement est à l'ordre du jour, depuis plusieurs années : il s'agit de logements à Cahors, comme partout ailleurs, et il serait temps qu'on s'occupât d'en créer le plus tôt possible.

Il y a bien un projet de loi ayant pour objet de faciliter la construction d'immeubles à usage exclusif d'habitation et à loyer moyen ; mais ce projet dort encore dans les cartons des Commissions du Parlement.

Tout récemment, on a tenté de constituer à Cahors, une Société dont le but fort louable était de faire construire des maisons à bon marché.

Pour des raisons que tout le monde ignore, cette Société n'a pas pu obtenir l'agrément des pouvoirs publics locaux ou départementaux et a été obligée d'abandonner son projet.

Il y a à l'an, cependant, que l'on aurait pu commencer la construction de maisons à bon marché. Mais cela ne plaisait pas à tous ceux qui n'ont pas besoin de chercher un immeuble pour se loger.

Nous pourrions bien, quand il faudra, préciser la question et dire pourquoi les travailleurs, les petits artisans qui, formés en association pour la construction de maisons, n'ont pas obtenu satisfaction.

La démocratie coule à pleins bords, en torrents, dans les réunions et parlottes politiques. Mais quand il s'agit de mettre en application les projets élaborés dans ces réunions et parlottes, on ne trouve plus personne.

Les travailleurs de Cahors qui voulaient réaliser le projet de construction de maisons à bon marché, en savent quelque chose, car voilà plusieurs années qu'ils ont fait et font des démarches sur des démarches pour arriver à leur but.

Come n-us le disons ci-dessus, il y a à l'an que ce but pouvait être atteint. On ne l'a pas voulu, à ce moment-là.

Qui ne l'a pas voulu ? Il faudra bien le savoir et le dire.

Eh bien, mais aujourd'hui que la ville de Cahors est riche en immeubles et en terrains, ne pourrait-on pas lui demander de s'occuper de cette question de construction de maisons à bon marché ?

La politique du logement a son importance, à l'heure actuelle, et on n'a pas l'air de s'en préoccuper beaucoup parmi les politiques.

Et pourtant, c'est le moment où jamais de s'intéresser au sort d'une quantité de braves gens qui ne trouvent pas de logements ou quand ils en trouvent, sont obligés de payer des locations excessives.

Que fera la ville de Cahors des immeubles qu'elle possède ? Les laisser vides comme la plupart des locaux de la caserne Bessières ?

Il est vrai que si la ville l'avait voulu, cette caserne aurait, en garnison, un régiment complet.

Mais n'insistons pas. Il s'agit, pour l'instant de savoir à quelle destination seront affectés les bâtiments que possède la ville.

LOUIS BONNET.

UN PARI PERDU !

Il est des gens qui ont la mémoire courte. C'est le cas de nombreux politiques qui ayant, quelques années auparavant, participé à quelque traction politique, refusent de reconnaître leur... erreur.

Mais il est d'autres gens qui se souviennent et qui prennent à tâche de rafraîchir les mémoires défaillantes.

M. Herriot, président du parti radical et radical-socialiste en fait l'expérience, à cette heure.

Dans un précédent numéro, nous signalions qu'un pari de 1.000 francs avait été engagé à Brive, par M. Lafarge, député, qui affirmait que M.

Herriot avait rédigé et signé le cartel républicain de 1919, c'est-à-dire du Bloc National.

M. Herriot a nié ; or, voici ce que publie notre grand confrère parisien le « Radical » :

« Allons, c'est d'une évidence aveuglante : M. Herriot a perdu son pari. Mieux vaut en convenir de bonne grâce et verser aux pauvres de Brive-la-Gaillarde les 1.000 francs qu'ils attendent.

« M. Herriot discute, cite des dates et des textes. On comprend très bien qu'il essaye de se défendre ; mais les dates et les textes ne viennent guère à son secours. Certains de ces textes, si authentiques qu'ils soient, ne sont pas d'une parfaite exactitude, et les dates le confondent.

« Notre confrère Zévaès expliquait et prouvait, dans « l'Eclair » que lorsque M. Herriot a rédigé et signé la déclaration de principes du cartel républicain que nous avons publiée ici le 6 mars, il était parfaitement entendu que les modérés nuançaient Méline-Isaac, y étaient admis.

« Dans la Seine, certains secteurs sont allés plus à droite, Oui ; mais M. Herriot le savait depuis trois semaines, quand il rédigea et signa la formule du cartel. Pourquoi prétendre aujourd'hui que là est la cause de sa retraite ? Et puis, il ne s'agissait pas seulement de Paris ; il s'agissait de toute la France.

Eh bien, M. Herriot a perdu son pari.

Après ça, on voit qu'on a toujours tort de se montrer trop têtù, de reprocher à d'autres, ce que l'on a fait soi-même, et surtout de prononcer des excommunications, puisqu'aussi bien celles-ci devraient également frapper ceux qui les prononcent.

L. B.

Votes de nos Députés

Sur le projet de loi tendant à exonérer de l'impôt général sur le revenu les intérêts des Bons du Trésor, les députés du Lot ont voté : **Pour**. La Chambre a adopté par 408 voix contre 135.

Promotion

Notre distingué compatriote M. le lieutenant-colonel Aymard, originaire de Beaumont, commandant le régiment d'infanterie coloniale de Rufisque (Sénégal) est proposé pour le grade de colonel.

Compatriote

M. Lugol, député de Seine-et-Marne et maire de Meaux, dont la famille est originaire de Lalbenque, a été élu dimanche sénateur de Seine-et-Marne.

Enseignement primaire

Mlle Delsadut est nommée institutrice intérimaire à Gluges, en remplacement de Mme Bréuil, en congé pour raisons de santé.

Élévation de traitement

Par décret en date du 8 mars 1924, M. Gallié, le sympathique commissaire du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors bénéficie d'une élévation de traitement à titre personnel de 500 francs. Félicitations.

Office départemental des Pupilles de la Nation du Lot

SOIRÉE DE GALA DU 12 MARS
La soirée de gala qui a eu lieu le 12 mars, au Royal-Cinéma, au bénéfice des Pupilles de la Nation a obtenu un réel succès.

Le montant de la recette a été versé à la Caisse départementale.

A cette occasion, l'Office remercie bien vivement de son geste généreux M. le Directeur du Royal-Cinéma qui a pris l'initiative de l'organisation de la soirée.

Il remercie également M. Nouyrit et l'Association Professionnelle de musique qui ont bien voulu prêter gracieusement leur concours précieusement.

Il remercie enfin la population cadurcienne qui, par l'empressement qu'elle a mis à se rendre à cette soirée, a bien voulu manifester tout l'intérêt qu'elle porte aux Pupilles de la Nation.

La Commission de la Société des secours mutuels (des hommes) de Cahors, réunie le 8 mars 1924, a désigné comme candidats à l'Office départemental des Pupilles de la Nation :

MM. Alibert, imprimeur à Cahors, Moreq Adolphe, plâtrier à Cahors, Ressayier, ancien boucher à Cahors, pour l'élection du 20 mars 1924.

Où est passé le frêne ?

Les habitants du coquet hameau de St-Henri qui dépend de la commune de Cahors, est en rumeur. Depuis un nombre imposant d'années, — 100 ans peut-être, — un frêne faisait l'ornement de la petite place du hameau.

C'était à l'ombre de ses nombreuses et grosses branches, que les habitants allaient converser, que les touristes prenaient, un peu de repos. Un beau matin, les St-Henriens ne trouvèrent plus leur frêne. Un arbre gros comme une barrique qui portait des branchages en quantité suffisante pour faire 30 superbes fagots au moins, avait disparu.

On savait bien qu'il était vieux, très vieux, mais il avait encore très bon aspect. Personne, à St-Henri n'a compris pourquoi on l'avait scié et emporté. Où ?

Ce frêne était, cependant, pro-

priété de la commune de Cahors ; il n'était à charge à personne, ni un danger pour quiconque.

Les habitants de St-Henri demandent, voudraient savoir pourquoi ce frêne a disparu de la place du village, et qui a donné les ordres pour l'enlever.

L. B.

Au « tomber »

C'est un jeu qui consiste à prendre 2 pièces de monnaie, à les lancer en l'air et de dire au moment où le joueur les lance : « Pile ou face. » Quand les pièces sont tombées sur le sol, on examine et selon qu'elles présentent pile ou face, on a gagné ou perdu.

Ce jeu est actuellement en honneur à Cahors, mais ceux qui le pratiquent sont surtout des gamins qui se tiennent derrière le monument de Gambetta.

Ces jours derniers, des gendarmes ont pincé quelques-uns de ces joueurs mais le jeu continue. Les gamins vont perdre leurs sous « au tomber » car, parmi eux, se trouvent des éléments étrangers, espagnols notamment, qui ne veulent jamais perdre...

Comme la plupart des joueurs, à part les étrangers, n'ont guère plus de 13 ou 15 ans, on fera bien d'exercer une surveillance, à toute fin, au moins, que ces gamins ne soient pas victimes d'individus malins qui ne sont pas des plus intéressants.

L. B.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Brisard, le sympathique et distingué Préfet du Lot est depuis hier, l'heureux papa d'une fillette qui a été prénommée Christiane.

Nous adressons à Mme Brisard et à la fillette nos vœux de bonne santé.

Service téléphonique

Le circuit interdépartemental : Cahors-Figeac-Aurillac et les circuits départementaux : Figeac-Cajarc, Figeac-Latronquière, Cahors-Limogne, Cajarc-Saint-Pierre-Toirac, Limogne-Concois, Latronquière-Gors, Salvia-Dégagnac, Dégagnac-Thédirac, seront mis en exploitation le 1^{er} avril 1924.

XIV^e Congrès National

DES

Planteurs de tabacs de France

Séance de samedi matin

Le Congrès national de la Fédération des Planteurs de Tabacs s'est ouvert officiellement, à Cahors, samedi matin, à 9 heures, au Palais des Fêtes.

Dès vendredi, les congressistes sont arrivés par centaines de tous les départements où la culture du tabac est en honneur. Les deux provinces retrouvées de l'Alsace et de la Lorraine, en particulier, ont envoyé une importante délégation.

De nombreux parlementaires des régions intéressées sont venus également suivre les travaux du Congrès.

Notés au hasard, outre les députés du Lot, M. Louis Delport, président de la Confédération Nationale des Planteurs et de M. Emile Delmas, secrétaire général de la C. G. T. ; MM. Deyris, député des Landes ; Cels et Renaud Jean, députés du Lot-et-Garonne ; Bovio-Lapierre, député de l'Isère ; Gadaud, député de la Dordogne.

À l'allocution du Président

Dès qu'il se lève pour saluer les congressistes, M. Louis Delport, député, président de la C. G. T. est chaleureusement acclamé par tous les planteurs présents.

En une vibrante allocution, fréquemment interrompue par les applaudissements, le Président salue les congressistes accourus en foule de tous les départements planteurs.

Il se plaît à rappeler que le mouvement syndical est parti du département du Lot.

En terminant, le Président dit combien il est heureux de pouvoir accueillir dans la ville même où naquit Gambetta les délégués de l'Alsace et de la Lorraine.

L'allocution du Président est vivement applaudie.

Compte-Rendu Moral
du Secrétaire général

La parole est ensuite donnée au sympathique secrétaire général de la Confédération, M. Emile Delmas, pour la lecture du compte rendu moral.

M. Delmas, vivement applaudi, prend la parole en ces termes :

Messieurs et chers Camarades, En présentant à l'heure où s'ouvrent nos travaux, et comme chaque année, le compte rendu moral de la Confédération générale des Planteurs de tabacs, j'ai uniquement le devoir d'établir le bilan de l'année qui s'est écoulée entre le XIII^e Congrès National brillamment clôturé à Bordeaux le 26 mars 1923, et le XIV^e Congrès National qui, aujourd'hui 15 mars 1924 s'ouvre à Cahors sous les plus heureux auspices. Je n'ai ni le dessein ni le droit d'entreprendre un réquisitoire ou de tenter une apologie. J'ai simplement le devoir tout en constatant avec fierté et avec joie que cette année encore notre Fédération a progressé, de jeter un regard en arrière, d'examiner la situation présente et d'énumérer les divers événements de notre année syndicale.

Ce sera d'abord mes chers Camarades pour enregistrer que les Congrès de Strasbourg et de Bordeaux ont eu de beaux leçons et de beaux résultats féconds. De nouvelles fédérations sont venues s'ajouter aux anciennes ; le cercle de la C. G. T. s'est agrandi ; dans tous nos départements planteurs l'esprit syndicaliste est plus que jamais en éveil. Actuellement sont groupés dans la C. G. T. les Fédérations ou Syndicats d'Algérie, Alpes-Maritimes, Alsace, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Drôme, Fédération de l'Est (com-

prenant l'Aube, Gâtine-et-Or, Haute-Marne, Meuse, Vosges, Morbihan, Moselle, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Landes et Hautes-Pyrénées, Nord, Pas-de-Calais et Somme, Puy-de-Dôme, Haute-Garonne, Haute-Saône et Vaucluse.

Soit 17 Fédérations ; 632 Syndicats et plus de 30.000 Planteurs syndiqués.

Dans les communes, dans les départements, où il existe encore des réfractaires, nous demandons aux militants de leur montrer où est leur devoir et où est leur intérêt. Partout où elle est nécessaire la propagande s'impose, nous sommes sûrs que notre appel sera entendu.

Depuis le XIII^e Congrès le bureau de la C. G. T. a tenu plusieurs réunions ; les plus importantes furent celles du 3 juillet 1923, du 13 novembre 1923 et du 30 janvier 1924.

La Commission paritaire s'est réunie plusieurs fois à Paris notamment le 26 décembre 1923.

Nos ammissables députés et consciencieux ne manquent pas d'exposer leur œuvre et de rappeler la lutte qu'ils eurent à soutenir.

Au cours de cette année, notre journal « Le Planteur de Tabac » a pris une très grande extension. Nous avons le plaisir de nous en réjouir et engageons tous les planteurs de s'y abonner.

Il me semble que je ne serais pas complet si je passais sous silence deux événements qui se sont déroulés au cours de l'année 1923.

Au cours de l'année dernière au Ministère des Finances, a eu lieu la 1^{re} réunion d'une Commission chargée d'étudier l'organisation et le fonctionnement du Monopole des tabacs. Les Planteurs ; l'Administration ; le Monde industriel et le Parlement y étaient représentés. Notre ami M. Falque, de la Fédération de l'Isère, a dans un rapport net et concis, exposé le point de vue culture et réclamé notamment un prix d'achat en rapport avec le prix de revient, la diminution des achats à l'étranger et la révision du règlement. Le 12 juin 1923 un mémorandum était présenté au Gouvernement et au Parlement par un cartel de défense d'associations professionnelles — celle des planteurs compris — groupées contre la suppression du Monopole des tabacs.

Plus que jamais au cours de cette année, les planteurs ont affirmé leur volonté de voir le Monopole rester entre les mains de l'Etat.

Au cours de cette année, enfin, et à plusieurs reprises se sont affirmées et affermie l'Union et la solidarité des Planteurs et des Agents de la Culture.

Tout cela, Messieurs et Chers Camarades devait être dit.

Et maintenant au travail !

En saluant aujourd'hui de nos vœux félicitables succès de ce 14^e Congrès qui s'ouvre au milieu des ouvriers de la 1^{re} heure, dans le cadre d'un parti leur premiers appels et nous est particulièrement agréable d'embrasser du regard l'œuvre accomplie depuis le 1^{er} Congrès National organisé à Cahors en 1908 par la Fédération du Lot.

L'œuvre accomplie est immense, elle restera comme une œuvre démocratique de justice et de liberté.

Vous pouvez en être fiers, vous en avez été les artisans !

Compte rendu financier du Trésorier

M. Cossé, le dévoué trésorier de la Confédération, succède à M. Delmas pour présenter la gestion financière du 26 mars 1923 au 15 mars 1924.

Cette gestion se caractérise par un excédent assez élevé de recettes.

Le sympathique et consciencieux trésorier est vivement félicité.

Nomination des Commissions

Le Congrès procède ensuite à la désignation des diverses Commissions chargées de mettre au point les diverses questions soumises au Congrès et d'examiner les différents vœux déposés.

Les délégués à la Commission paritaire viennent rendre compte ensuite de leurs mandats.

En particulier, M. Sonnevillie, membre de ladite Commission, après avoir rendu compte de ses travaux, vient suggérer une réforme de sa constitution. Il réclame que la Commission paritaire soit présidée désormais, non plus par un Conseiller à la Cour des Comptes mais par un agriculteur ; il propose également que les diverses Fédérations départementales aient des délégués à la Commission, ceci à fin de mieux répartir les responsabilités.

Une Lettre du Ministre des Finances

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, avait formellement promis au Bureau de la Confédération des Planteurs d'assister au moins au banquet de clôture.

Mais les importantes discussions en cours au Parlement ne lui permettent pas de quitter Paris.

Il a adressé au Président de la Confédération la lettre suivante :

MINISTRE DES FINANCES
Cabinet du Ministre.

Paris, le 10 mars 1924.

Mon cher Président,

Je m'étais bien promis de déférer à votre aimable invitation et de venir présider votre banquet annuel. Les événements malheureusement me retiennent à Paris. Nous sommes en train de livrer la bataille du franc. Cette bataille, j'ai la conviction absolue que nous la gagnerons et que nous briserons l'offensive perfide que nos adversaires mènent contre notre monnaie nationale. Mais tant que nous ne serons pas victorieusement sortis de cette mêlée des changes, mon devoir est de rester à mon poste, et j'y reste.

J'aurais été pourtant particulièrement heureux de venir dire aux planteurs de tabac ma bien vive et très sincère sympathie. Eux aussi, mènent le bon combat. En développant leur culture, en améliorant leurs produits, non seulement ils contribuent utilement à l'accroissement de la richesse publique ; mais encore ils permettent de limiter les importations étrangères qui pèsent si lourdement sur nos changes. Les résultats que nous avons obtenus à cet égard sont des plus encourageants.

En 1920, au lendemain de la guerre nous avons acheté pour 201.374.000 francs de tabacs exotiques et seulement 52.008.000 francs de tabacs indigènes.

En 1923, nous avons acheté pour 109.854.000 fr. de tabacs exotiques et 99.714.000 fr. de tabacs indigènes.

Cette politique de développement et d'amélioration de la culture indigène, je suis très fermement résolu à la poursuivre et je compte sur les concours de tous les planteurs de tabac pour la mener à bien. Dans cette

œuvre de reconstitution, votre fédération joue un rôle des plus utiles que je suis particulièrement heureux de reconnaître et vous m'en voudriez si je ne rendais pas hommage à l'activité et au dévouement incessable avec lesquels son distingué Président, mon excellent ami Delport, défend vos intérêts.

Voilà ce que j'aurais voulu vous dire si j'avais pu être des vôtres. Je demeure à Paris, victime du devoir ! Mais soyez assuré que de loin je suivrai les travaux de votre Congrès avec le plus vif intérêt.

Croyez-moi toujours, mon cher Président, votre bien dévoué.

Signé :
de LASTEYRIE.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le décès cruel qui frappe M. Roux, en trepreneurs de transport, en la personne de leur mère Mme Roux, décédée à Cahors, vendredi 14 mars 1924.

Nous adressons à MM. Roux, à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

Eseroquerie

Nous avons signalé, il y a quelque temps, qu'un nommé Salmon, éleveur de volailles, de pigeons notamment, était recherché pour esroqueries commises au préjudice de fournisseurs de graines.

Quand la police voulut l'appréhender, il y avait plusieurs jours qu'il avait quitté le domicile où il logeait, à Regourd.

Depuis, il court et opère en d'autres lieux, car le Parquet de Cahors vient de recevoir d'un propriétaire de Douai une plainte contre l'éleveur de volailles.

Mais où est-il ? Toutefois, une enquête a permis d'établir que ce personnage ne s'appellait pas Salmon, mais Alphonse Laforet.

Mais sous quel nom « travaille-t-il » actuellement ?

Les recherches continuent pour arrêter cet escroc.

Accidents du travail

Un ouvrier des ateliers du dépôt des machines du P.-O., Henri Bosc, 28 ans, demeurant 3, avenue du Pal, visitait l'injecteur de la machine 5861, et avait à cet effet démonté la rotule pour se rendre compte si l'eau arrivait à l'injecteur, lorsque, en voulant replacer ladite rotule, il fut brûlé par un jet de vapeur à la main droite. M. le docteur Pendarie, appelé à lui donner des soins, a prescrit un repos temporaire de huit jours.

Un mécanicien du dépôt de machines du P.-O., de Cahors, Jean Dupuy, 39 ans, demeurant rue Labarre, venait d'assurer le train 2005, de Brive à Cahors, avec la machine 5924, lorsqu'en effectuant la visite de cette machine, de la poussière de charbon lui pénétra dans l'œil gauche qui fut légèrement brûlé, ce qui provoqua une conjonctivite traumatique. M. le docteur Pendarie a prescrit un repos de huit jours.

Jean Eades, 38 ans, journaliste au dit dépôt des machines, demeurant 57, rue Labarre, travaillait dans un wagon à la manutention des combustibles, lorsque en sautant à terre son pied gauche tourna sur un morceau de charbon, ce qui provoqua une entorse double qui nécessitera une incapacité de travail de dix jours environ.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 mars 1924

MENDICITÉ

Le nommé Lucien Repessé, arrêté pour vagabondage et mendicité est condamné à 8 jours de prison.

CHASSE

Le tribunal renvoie à huitaine son jugement dans une affaire de délit de chasse.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 8 au 15 mars 1924

Naissances
Vargues Marie, rue Président-Wilson.
Jourday Jean, rue Président-Wilson.
Amat Yvette, rue des Boulevards, n° 22.
Brisard, Christiane, Hôtel de la Préfecture.

Publications de Mariages
Deleros Gabriel, mécanicien-dentiste à Cahors, et Gastal Gabrielle, s. p. à St-Pantaléon (Lot).
Antonelli Paolo, entrepreneur à Cahors, et Cattani Césires, s. p. à Termon (Italie).
Lavaysse Raymond, maçon, et Rasconailles Marguerite, s. p. à Cahors.

Mariages
Gojon Constant, manoeuvre, et Bléchet Adrienne, s. p.

Décès
Bories Antoinette, Vve Barthès, s. p., 76 ans, rue Foch, 10.
Milhas Yvette, 1 mois 1/2, rue des Maures.
Layrisse Pierre, ancien employé de commerce, 78 ans, rue du Château-du-Roi, 3.
Cassan Charles, journalier, 79 ans, hôpital.
Deperdussin Gérard, 1 an, Avenue du Nord.
Calmon Georges, huissier-stagiaire, 25 ans, rue Clément-Marot.
Quintard Philippe, receveur ruraliste, 57 ans, hôpital.
Bories Victorine, Vve Roldès, s. p., 97 ans, rue du Tapis-Vert, 7.

AVENIR CADURCIEN
PROGRAMME DU DIMANCHE 16 mars

Marché des petits lapins. 11 heures.
Corège exotique. 12 heures.
Le Pré aux clercs (fantaisie). 12 heures.
Sourire d'avril (valse). 12 heures.
Glorieux Soldat.

(Défilé avec tambours et clairons)
Allées Fénelon, de 16 h. à 17 h.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Dimanche 16 mars à 14 heures 30
C. A. Périgourdin II

Cette rencontre attendue par tous les sportifs, sera sans conteste une des plus brillantes de la saison.

Le C. A. Périgourdin nous envoie une excellente équipe, sagement composée et qui a obtenu cette année des succès légitimes et mérités. Ce quinze, parfaitement homogène, possède une ligne de trois quarts très mordante et ses avants sont d'une qualité athlétique indiscutable.

D'un autre côté, l'Aviron Cadurcien opposera sa toute première équipe.

Nul doute que dans ces conditions, un nombreux public ne s'empresse autour des touches du Stade Lucien Desplats.

Ajoutons que le match sera assez tôt terminé pour permettre aux spectateurs d'assister au concert donné par l'Avénir Cadurcien sur les Allées Fénelon à 16 heures 30.

Vel-auto-lotois

C'est dimanche 16 courant que va se disputer la course pédestre avec entraîneurs cyclistes organisée par le Vel-auto Lotois.

Son succès est déjà assuré ; des engagements arrivent journellement, des diverses localités du Quercy sportif. Nous souhaitons qu'un soleil radieux permette aux sportsmen cadurciens d'aller en grand nombre applaudir nos jeunes espoirs.

Tout fait prévoir que la lutte sera chaude entre l'A. C. et l'A. S. P. O.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Secours Mutuels. — L'Assemblée générale de « l'Union amicale », Société de Secours-mutuels de Cazals, a eu lieu dimanche dernier, à la mairie, sous la présidence de M. Cassol.

La situation de la Société, au 31 décembre 1923, a été clairement exposée et débattue ; voici un résumé de cette situation :

Nombre de membres honoraires : 18 ; nombre de membres participants : 59, dont 40 hommes et 19 femmes.

Le total des recettes diverses, cotisations, droits d'entrée, subventions, intentions, dons, etc... s'est élevé à 1.514 fr. 05.

Le total des dépenses diverses, frais médicaux, pharmaceutiques, primes de validité, secours pour journées d'invalidité, achat de la bannière, etc... s'est élevé à 906 fr. 60.

En tenant compte de l'ancienne existant au 31 décembre 1922, les fonds libres en fin d'exercice s'élevaient à 1.536 fr. 68, dont 403 fr. 85 en caisse et 1.132 fr. 83 en dépôt et consignations.

Il y a lieu d'ajouter encore à l'actif de la Société une somme de 325 fr. environ formant le solde du fonds de retraite.

Fondée depuis trois ans seulement, la Société de Secours-mutuels de Cazals est dans une situation prospère ; elle est en mesure d'inspirer confiance aux personnes qui jusqu'ici ont hésité à entrer dans la mutualité.

Nous engageons donc vivement ces hésitants, s'il en reste encore, à demander leur admission sans plus tarder.

Bergant-Lapeyre

Carrel blanc. — Ces jours derniers a eu lieu, à la mairie de Bergant-Lapeyre, le mariage de la charmanche Mlle Rosa Vinel, du village de Lapeyre, avec M. Germain Mignot, propriétaire aux Mazucs, commune d'Arcambal.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes et sympathiques époux.

Nos routes et chemins. — De nombreuses réclamations nous parvenant au sujet du mauvais état de nos routes et chemins.

Nous promettons, après enquête, de revenir sur cette question.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Mordu par un chien hydrophobe. — Un chien de berger qui avait mordu un habitant de Loupiac a été abattu.

L'autopsie a été faite par M. Campagne vétérinaire-sanitaire de Figeac.

Ce dernier ayant reconnu les symptômes de la rage a expédié la tête du chien au laboratoire de l'école vétérinaire de Toulouse.

Les cas de rage deviennent de plus en plus fréquents ; il semble que les mesures énergiques s'imposent puisque l'arrêté préfectoral reste lettre morte pour les propriétaires des chiens.

Football-Rugby. — Le match de sélection qui se déroula, dimanche à Londen, fut un vrai régala rugbyistique.

Le G. S. F. mérite les plus chaleureuses félicitations, tant pour l'organisation impeccable que pour la bonne tenue de ses équipiers. Grâce à ses excellentes réserves le G. S. F. a pu parer à la défection de quelques clubs. Malgré certains calculs et malgré l'anathème lancé par certains pontifes du Comité, le match fut des mieux réussis et le public se retira ravi.

L'équipe des « possibles » fut merveilleuse d'entrain. Composée en majeure partie des réserves figeacoises elle réussit à obtenir match nul.

Malgré la différence de poids, les rousses d'un Battala, les russes d'un Somryre, la défense d'un Couturier, elle réussit à faire jeu égal et à marquer deux essais.

Cinq avant Figeacois, Barrié, Thomas, Lortal, Cavarroc et Delpuech ont été choisis pour jouer dans l'équipe d'Auvergne. Nous leur adressons nos félicitations, quant à la paire de demi : Martin et Alley, elle fit merveille devant le tandem Albessart, Battala.

Martin touché dès le début fut handicapé par la suite. Alley fit une superbe partie de bout à bout.

Probité. — M. Mespoulous, instituteur en retraite à Figeac, a trouvé, le 4 mars, une certaine somme qu'il a déposée au Commissariat de police. Félicitations.

Dat-Civil du 8 au 15 mars 1924. — Décès : Grand, Charles-Marie-Joseph, âgé de 70 ans, avenue Gambetta.

Delpion, Marie, âgée de 68 ans, au Goul (commune de Figeac).

Cavarroc, Zénonie-Elisabeth, âgée de 32 ans, rue Prespenquie.

Pharmacie de service. — La pharmacie Brousse, rue Leguât, assurera le service de la pharmacie dimanche prochain 16 courant toute la journée.

Cajarc

Les lettres anonymes. — Après une enquête faite par la gendarmerie, c'est la brigade mobile de Toulouse qui est venue à son tour tâcher de trouver une piste qui permette d'atteindre les coupables.

La population attend avec anxiété le dénouement de cette affaire qui paraît se compliquer d'éléments politiques et religieux.

Pourtant on dit : « il faut en finir » Certains indices permettent de croire que ce sera bientôt. Mais quel pol aux roses serait découvert si tous ceux qui savent pourraient parler !!!

Latouille-Lentillac

Mort subite. — M. Estival, 72 ans, domicilié au Treize, commune de Latouille-Lentillac, est décédé pendant la nuit.

Le soir M. Estival s'était couché comme d'habitude et le lendemain matin son fils le trouva mort dans son lit.

Ses obsèques ont eu lieu lundi 10 courant, au milieu de nombreux parents et amis, qui ont accompagné les restes du défunt au cimetière de Latouille.

Nous adressons à la famille Estival nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardonne qui restera ouverte après-demain lundi, 17 courant.

Nécrologie. — La mort trappa à coups redoublés dans notre commune. Il y a quelques jours c'était M. Jules Serres qui succombait subitement au moment de remettre en marche son auto pour répar-

tir chez lui à Vigié. Aujourd'hui jeudi, à 15 heures, c'est M. Pierre Taillade, le négociant en noix et cerneaux bien connu dans toute la région qui disparaît après quelques jours seulement de maladie, à l'âge de 63 ans.

Toutes ces morts prématurées sont vraiment impressionnantes.

M. Taillade était à la tête d'un important commerce et occupait beaucoup d'ouvriers.

Il faisait partie de la Chambre de commerce du Lot depuis plusieurs années.

Les obsèques ont été célébrées ce matin samedi au milieu d'une grande affluence.

Nous offrons à Mme veuve Taillade et à la famille endeuillée, l'expression de nos sincères condoléances.

Alvignac-Miers

L'excursion des planteurs de tabac. — Lundi prochain 17 mars, les délégués des planteurs, venus en Quercy de toutes les parties de la France, notamment d'Alsace-Lorraine, pour y tenir leur congrès annuel, prendront part, au nombre de soixante, à l'excursion organisée sous les auspices du Touring-Club et du Syndicat d'Initiative du Quercy.

Après la visite du puits de Padirac, les visiteurs doivent déjeuner à Alvignac, hôtel Lescure, où ils seront reçus par M. Teulière, représentant du Syndicat d'Initiative local.

Labastide-Murat

La place du Lac. — Le Conseil municipal a décidé que la place du Lac, où s'élevait le monument aux morts, serait clôturée par un mur qui embellirait ce coin de la ville. En conséquence, ces travaux seront mis en adjudication sous peu de jours.

— Mainé, carrossier, a pris la succession de Rogues Elie qui a quitté Labastide pour Paris. Les propriétaires y trouveront, comme par le passé, tous les accessoires concernant la carrosserie.

Dégagnac

Bureau de bienfaisance. — Le bureau de bienfaisance de la commune de Dégagnac (Commission administrative) est convoqué pour le dimanche 16 courant, à 10 heures, en session ordinaire.

A l'ordre du jour figure, entre autres, la révision de la liste d'assistance.

Conseil Municipal. — Le conseil municipal est aussi convoqué pour le dimanche 16 mars, à 13 heures, en session ordinaire ; l'ordre du jour : Révision de la liste d'assistance ; Mémoire des dépenses médicales gratuites d'assistance (approbation).

AVIS à donner sur le maintien ou la suppression du notariat de Salviac ; Allocations aux femmes en couches, etc.

Salviac

Préparation militaire. — Les cantons du département du Lot fournissent chaque année de nombreux jeunes gens ayant suivi une préparation militaire dont les avantages sont manifestes.

Salviac se désintéresse systématiquement de ces exercices physiques, nous ne comprenons pas cet état de choses d'autant plus que nos jeunes gens depuis quelque temps s'adonnent à la course à pied, à la bicyclette, au football avec un entrain sans bornes.

Nous voulons croire que les présidents des sociétés sportives du canton s'occuperont à l'avenir de la question de la préparation militaire.

Course de bicyclettes. — La dernière course de bicyclettes organisée par l'Association sportive a donné les résultats suivants :

Parcours 16 km. : Salviac-Laplaïne, Salviac, 2 fois.

1^{er} Vielmont ; 2^{er} Mercadié ; 3^{er} Costang ; 4^{er} Beaulieu ; 5^{er} Cabanel ; 6^{er} Delton.

Taillade et Baffos abandonnèrent.

La course fut des plus régulières, une automobile suivait les coureurs de bout en bout.

Pour ACHETER en Toute Confiance

CIERGES pour 1^{re} Communion. Cierges pour Sépultures et Dévotions.

CIERGES Liturgiques et Cire. Bougies en Cire pour Souches.

BOUGIES en Stéarine pure saponification. Articles d'ILLUMINATION divers pour fêtes publiques. Bannières Jeanne d'Arc.

S'ADRESSER A LA

Fabrique P. FÉNELON

Ancienne Maison SÉQUELA, fondée en 1748 et Maison MAZELIÉ réunies

3, Rue Nationale, 3 (En face la Halle)

CAHORS

Fournisseur

des principaux Etablissements religieux

Reprise ou refonte de débris de Cierges

A Vendre, faubourg Cabessus

Un immeuble à usage de remisé pouvant être transformé en maison d'habitation de 4 pièces, avec terrain de 60 ares environ planté de vigne en plein rapport. Prix : 6.000 fr.

Pour tous renseignements et traiter s'adresser J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre à CAHORS, seul chargé de la vente. (R. C. 3.162)

ETUDE

DE

Maitre DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître

DU MAS, notaire à Cahors, le 28 février 1924.

MM. Louis SÉVAL, boulanger et Jean SÉVAL, négociant, demeurant ensemble à Cahors, rue Nationale, 73, ont vendu à M. Edouard ROUQUIÉ, ouvrier boulanger et à dame Yvonne GUINDOU, son épouse, demeurant à Cahors,

Le fonds de commerce de boulangerie leur appartenant, sis à Cahors, rue Nationale, 73.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours au plus tard qui suivront la seconde insertion, renouvelant la présente, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Pour avis :

DU MAS.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

AVIS DE DÉCÈS

Les frères ROUX, entrepreneurs de transports et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve ROUX

leur mère, décédée à Cahors le 14 mars 1923, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 16 mars à 13 h. 15.

Réunion à la maison mortuaire 64, Boulevard Gambetta.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 14 mars 1924

La Chambre discute la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 419 et 420 du Code pénal, sur la répression de la spéculation illicite. M. de Moro-Giafferri soutient l'amendement de M. Barthe contre les coalitions. Il cite des cas de scrucciers qui, en une année, ont réalisé des bénéfices de 120 millions.

Le paragraphe 1^{er} de l'article 1 est voté. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Sénat

Séance du 14 mars 1924

MATIN

Le Sénat reprend la discussion des projets de loi fiscaux. M. Chastenet déclare qu'il votera le projet, car il faut, à l'heure actuelle, donner des armes au Gouvernement.

MM. Lévy croit que la crise actuelle est une crise de trésorerie. M. Weiller déclare qu'il votera le projet. Il demande, en outre, la suppression des monopoles.

SOIR

M. Doumer, combat le projet du Gouvernement. Le projet du double décime, dit-il, est une solution de paresse et d'injustice. Il critique la suppression du monopole des allumettes. M. de Jouvencel critique le projet. La discussion générale est close. Le Sénat passe à la discussion des articles. L'article 1^{er} porte qu'il sera réalisé 1 milliard d'économies ; répartition de ces économies faite par décrets du Président de la République dans le cadre des lois existantes.

M. Renoult combat les décrets-lois : M. Flaissières demande au Président du Conseil de renoncer à ce projet.

La séance est renvoyée à 21 heures.

Séance de nuit

M. Poincaré répond aux divers

orateurs. Jamais, dit-il, la piperie des mots n'a été plus évidente. On a appliqué aux mesures proposées le nom de décrets-lois. L'article 1^{er} ne porte pas atteinte aux prérogatives parlementaires. Il a toujours respecté les droits du Parlement. Il s'élève contre le projet de représentation professionnelle préconisé par M. de Jouvencel.

M. Poincaré demande au Sénat de voter le projet adopté par la Chambre et pose la question de confiance. M. de Monzie regrette que le Président du Conseil pose la question de confiance et il déclare qu'il votera contre le Gouvernement. « Quelle que soit ma sympathie pour le Président du Conseil, dit M. de Monzie, je ne veux pas vous transmettre mes responsabilités et je suis obligé de vous réitérer la parole célèbre : « Se soumettre ou se démettre. »

Le texte de l'article 1^{er} présenté par la Commission est repoussé par 154 voix contre 141. Le premier paragraphe du texte voté par la Chambre est adopté à mains levées. Le 2^e paragraphe (des décrets-lois) est voté par 154 voix contre 139.

L'ensemble de l'article 1^{er} est voté par 161 voix contre 128.

Votes de nos Sénateurs

Sur le texte de la Commission relatif aux projets fiscaux, texte combattu par le Gouvernement, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 00.

Les Changes

A 11 heures, la livre cotait 90.15 et le dollar 21.03.

Tirage financier

VILLE DE PARIS 1805
Le n° 469.959 gagne 50.000 francs.
Le n° 317.142 gagne 150.000 francs.

Sabotage

Pour faire dérailler un train, des malfaiteurs ont enlevé les madriers de la voie ferrée près de Lesolier, dans les Pyrénées-Orientales.

Une catastrophe a été évitée.

A la Chambre

La Chambre, ce matin, a continué la discussion du projet de loi modifiant les articles 419 et 420 du Code pénal, relatifs aux bénéfices réalisés par les commerçants vendant trop cher.

M. Morinaud a cité des exemples de majorations excessives.

La Hollande et les Soviets

Les représentants de la Hollande et de la Russie commenceront mardi à Berlin l'examen des conditions de la reconnaissance des Soviets par la Hollande.

LE PATRIMOINE

Grande Compagnie Française

ACCIDENTS-VIE

Compagnie d'Assurances la plus libérale
Offrant toutes garanties de stabilité

Tarifs très avantageux

ASSURANCES AGRICOLES. Propriétaires, gardez votre personnel agricole.

ASSURANCES Chevaux, Voitures, Automobiles, Camions.

ASSURANCES pour toutes industries, Entreprises.

ASSURANCES-VIE. Dotale, mixte et viagère. Dot pour les enfants.

S'adresser à M. DELFAU, directeur particulier, 20, rue Nationale, CAHORS (Lot).

On demande Courtier pour Assurances

Accidents, incendies, vie, grêle vol, mortalité bétail
BONNES CONDITIONS

S'adresser au Bureau du Journal

On demande un gérant

à la Coopérative Quercenoise

Rue Nationale, à CAHORS
S'adresser au Bureau du Journal

MISE AU POINT

Tout produit supérieur est immédiatement copié et contrefait : c'est ce qui arrive à la Quintonine. Aussi, n'acceptez aucune copie, ni aucune contrefaçon : celui qui vous conseille un produit similaire y trouve seul son compte. Lorsque vous demanderez une Quintonine, exigez bien la véritable marque et vérifiez l'orthographe.

La Quintonine est un extrait composé remplaçant l'ancien extrait de quinquina. On la verse dans un litre de vin de table et instantanément on obtient, — non pas un vin de quinquina — mais un excellent vin fortifiant complet, tonique et apéritif. Le prix de la Quintonine n'est que de 3 fr. à la Pharmacie Orliac à Cahors.

COURONNES MORTUAIRES

Mlle Marie BLANC
M. BLANC, armurier, successeur
83, boul. Gambetta — CAHORS

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Fernand BOUSSIN, Maison fondée à Asnières-sur-Seine en 1884

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Villas — Hôtels — Maisons à bon marché — Ecuries — Granges, etc.

Livraison Rapide

MAISON de 3 à 4 pièces livrée en 3 mois clef en main

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

S'adresser à M^e AUBERTIN, Notaire, 117, boulevard Gambetta, CAHORS

TEIGNEZ vous-même

vos Vêtements avec la

KABILINE

Demandez Notice

VLEGRIS, VERSAILLES

R.C. 614 Versailles

30 Jolies nuances

pour tous tissus

TÉLÉPHONE N° 04

Prix fixe

AU PRINTEMPS

ENTRÉE LIBRE

Prix fixe

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS pour Dames et Hommes

CAHORS. - 9 et 11, Rue du Maréchal Foch. - CAHORS

NOS ATELIERS DE COSTUMES sur mesure pour Dames et pour Hommes se recommandent par les prix et le fini de leur travail

RAYON SPÉCIAL de Corbeilles de Mariage et de Première Communion

SEULE MAISON DE LA RÉGION
Vendant de tout et le meilleur marché

Du 17 au 31 Mars, GRANDE MISE EN VENTE RÉCLAME

De nos bicyclettes marque « LA RAFALE » et d'accessoires de vélocipédie

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Bicyclette Homme routière, garde-boue renforcé, sacoche garnie, filets or, selle Bauriat, pneus Bergougnan	345 fr.	Bicyclette Homme touriste, garde-boue renforcé à jantes nickelées	425 fr.
Bicyclette Dame routière, double col de cygne, guidon anglais, moyeux bain d'huile, pédales avec caoutchouc	395 fr.	Bicyclette Dame touriste double, col de cygne, la même que routière avec jantes nickelées, freins rigides	450 fr.
Bicyclette 1/2 course émail noir, guidon réversible, moyeux bain d'huile, pignon fixe et roue libre, selle Bauriat	395 fr.	Bicyclette 1/2 course émail couleur, la même, jantes 1/2 nickelées, pignon fixe et roue libre, selle Bauriat	445 fr.
Pneumatique « Mag Mod » caoutchouc gris, sections 30, 32, 35	13 90	Chambre à air « Mag Mod » caoutchouc gristout sections 30, 32, 35	6 50

Toutes nos bicyclettes sont montées avec des pièces de première marque, munies de la sacoche garnie et délivrées avec certificat de garantie.

CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE SPÉCIAL DE CETTE RÉCLAME

Dans le monde entier s'étend, grandit, triomphe le renom des

PATES LA LUNE

Savoreuses pour tous les palais : économiques pour toutes les bourses.

I. R. C. 58.270

Bozon-Verduraz

HERNIES

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciennement 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :
Nous autorisons à publier leur nom :
M. CONTRETY D., à Faillières, par Fronton (H.-G.), hernie guérie.
M. LAFFONT Arnaud, à Pellebaye, par Astafford (L.-et-G.), hernies guéries.
M. LACCASAGNE E., à Blouzon-Serian, par Marciac (Gers), enfant hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :
CAHORS, 16 mars, Hôtel de l'Europe.
VAYRAC, 17 mars, Hôtel Delmon Germain.
FUMEL, jeudi 20 mars, Hôtel de la Poste.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE pour Déplacement tous organes
TRAITE DE LA HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS
Ville et tous pays. — Prix réduits

G. RIVIÈRE, Mécanicien, CAHORS
A l'honneur de prévenir son ancienne clientèle qu'il vient d'ouvrir, Place Rousseau, « Marché au bois », un magasin pour la vente, autos, motos, vélos, enveloppes, chambres, boyaux et tous accessoires divers. Toutes ces marchandises sont garanties de 1^{re} marque et vendues à des prix défiant toute concurrence.

La maison fait crédit pour vélos (1 an), pour autos (18 mois).

Acheteurs !!! Avant d'acheter, rendez-vous compte
Toutes les réparations sont acceptées et faites dans les meilleures conditions.

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils
(Ancienne Maison CAPMAS)
3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommiers, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc.

A des prix défiant toute concurrence

AVIS
La Cie des Chemins de Fer d'Orléans recherche des Ouvriers électriciens. Envoyer demandes au Dépôt de Cahors (Lot).

A VENDRE
Belle Chienne épagneule (2 ans)
S'adresser au Bureau du Journal

Hôtel des Ventes
4, rue Blanqui, à CAHORS

Passez à l'hôtel des ventes vous y trouverez à des prix (vraiment d'occasion) : machine à coudre format tailleur en bon état, balance 10 kg, dessus marbre avec série de poids cuivre et fonte, comptoir caisse pour épicerie avec moulin à café et à poivre, comptoir dessus marbre avec nombreux casiers pouvant servir pour épicerie ou salon de coiffure, série complète mesures en étain (un litre et au-dessous), vélos dame et enfant, voiture d'enfant, banquette avec dossier en cuir en très bon état (long. 2 m. 40), cuisinières, armoires, table rallonge, etc.

Ne pas oublier que l'on achète ou que l'on prend en dépôt pour la vente, se renseigner pour les conditions.

Ouvert tous les jours
R. C. Cahors, n° 2258.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ouverture de la faillite du sieur Bertrand BAJON, Appareillage Electrique à Cahors
40, Boulevard Gambetta et 5, Rue de la Chantrerie.

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à se rendre : Le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-quatre, jour de mardi, à quatorze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

A l'effet d'être consultés par Monsieur le Juge-Commissaire sur la composition de l'état des créanciers présumés, sur la nomination du syndic définitif, l'élection des contrôleurs et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article quatre cent soixante-deux du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire de la dite faillite, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Bibliographie

Les Carrières administratives, par Jean BURDEAUX. (France-Edition, 19, Rue Gazan, Paris-14^e).
Un volume. 3 fr.

Ce nouveau livre sur les Carrières administratives est le plus complet et le plus précis paru, ces derniers temps, sur la matière. Il contient toutes les modifications apportées aux programmes des concours et aux traitements, ainsi que des précisions sur les nombreux emplois créés dans les diverses administrations, depuis la guerre.

C'est le guide le plus sûr pour celui qui veut faire son chemin dans la vie. Il complète très heureusement le précédent livre du même auteur : Les Carrières féminines intellectuelles (même librairie : 6 francs.)

Le Jardin pour tous, culture pratique des légumes et des fleurs, 1 vol illustr., 176 pages.
Cartonné, 3 fr. 50; franco, 3 fr. 90.

La Culture des arbres fruitiers dans un petit jardin, 1 vol. illustr., 110 p.
Cartonné, 3 fr. 50; franco, 3 fr. 90.

Voici deux volumes de grande vulgarisation édités par l'imprimerie Camille ROBRE, (O. MARQUANT, Succ^r, 98, Rue Léon-Gambetta, Lille).

L'auteur de ces ouvrages, M. PAMART, Professeur honoraire d'École normale, Professeur d'horticulture, est un spécialiste éminent de ces questions. A tous ceux : particuliers, employés, ouvriers, qui recherchent dans la culture d'un petit jardin un délassement et un profit, les livres de M. Pamart rendent les plus grands services. Ce sont des guides sûrs, méthodiques, concis, clairs et surtout pratiques. C'est ce qui explique et justifie leur très grand succès.

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE est GRATUIT PUISQUE CHAQUE N° CONTIENT UN BON-PRIME REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT Le Numéro 0.25 LE DEMANDER PARTOUT

L'OPINION
Revue de la Semaine illustrée Paraisant tous les Vendredis Sommaire du N° 40 (Nouvelle série) Editorial: Le Sénat contre la Chambre. — Ce qu'on dit: Prorogation? — Un langage français. — Décision? — Les joyeuses variations de M. Georges Valois (suite). — La grève des boueux. — Chez le photographe. — La France et la T. S. F. — Nouveaux pauvres. — Sous la Coupole. — Abdul Medjid. — L'île de Robinson, etc. — Affaires intérieures: Trygée. — La situation politique et électorale: L'Anjou. — Pierre Villotte. — Le Parlement. — Le cartel des services publics. — La politique dans les départements. — M. Herriot et le Bloc des Gauches. — M. Caillaux rêve toujours de dictature, etc. — Affaires extérieures: Jacques Chastenet. — Les élections italiennes. — Affaires économiques: Lucien Romier: Que vaut un château? — Notes et Figures: Marie-Louise Pailleron: Suzanne Reichenberg. — A. de Bersauro: Propriétaires. — Littérature: Robert Bourget-Pailleron: Les deux méconnus. — Théâtre: Etienne Rey: « La Danse de Minuit ». — Arts et curiosité: Henri Clouzot: Thémis et la peinture. — Pierre du Colombier: L'Exposition Jacques-Emile Blanche. — Sports. — Bourse.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui continue dans son numéro du 8 mars la publication des Conférences de la Société des Conférences: « L'Aviation Française et son avenir », par le Capitaine Fonck. — « Balzac (VI) La Société », par M. André Bellessort.

Abonnement pour la durée des Conférences: Trois mois, 15 fr.
Abonnement avec primes pendant la durée des Conférences: Six mois, 28 fr. — Un an, 52 fr.

Plon, rue Garancière, Paris.
Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal: 178-70.

Marché de La Villette
13 mars 1924

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 100 KIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	2,506	525	3,50	3,25	2,90
Vaches...	1,203	227	4,80	4,40	4,00
Taureaux...	8,328	700	5,40	5,00	4,50
Moutons...	2,903	6,20	6,00	5,80	

OBSEVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

D'un DOMAINE RURAL sis sur la commune d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival (Lot)

Adjudication fixée au VENDREDI ONZE AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le ONZE AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVÈTRE, juge-suppléant au Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement de ce magistrat, devant M. le Président du siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Léopold MAYONNOVE et dame Rosalie BLADOU, en leur vivant, mariés, propriétaires cultivateurs, demeurant ensemble au Pouget, commune d'Aynac, où ils sont décédés.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Monsieur Elie MAYONNOVE, propriétaire agriculteur, demeurant au Pouget, commune d'Aynac ; 2^o Madame Léonie MAYONNOVE, sans profession, veuve LAVAÏSSIÈRES en premières nocces, et Monsieur Michel-Théodore HENRI, son mari en secondes nocces, qui l'autorise, demeurant ensemble à Paris ; Liciteants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué ;

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de : 1^o Madame Elodie MAYONNOVE et Monsieur Laurent SANGUINÈDES, cultivateurs, demeurant ensemble au Mas Blanc, par Saint-Christol (Hérault) ; 2^o Monsieur Jean AYROLES, propriétaire agriculteur, domicilié à Lacoste, commune d'Aynac, « pris comme tuteur ad hoc de la mineure Louise MAYONNOVE, sous la tutelle dative de son frère Elie MAYONNOVE » ;

Co-liciteants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué ;

D'autre part.

3^o Monsieur Albert MAYONNOVE, cultivateur, demeurant à Saussines (Hérault) ; 4^o Mademoiselle Maria MAYONNOVE, célibataire majeure, demeurant à Saussines (Hérault) ; Co-liciteants défaillants ;

D'une dernière part.

Et encore de Monsieur Urbain TRUËL, propriétaire agriculteur, demeurant à Terrou, pris en qualité de subrogé-tuteur de la dite mineure Louise MAYONNOVE.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

I. — Un enclos, sis au village du Pouget, sur la commune d'Aynac, comprenant maison, grange, jardin, terre, et confrontant, le tout, à chemins publics et propriété de Marty.

Ces immeubles paraissent désignés à la matrice cadastrale de la commune d'Aynac ainsi qu'il suit :

1^o Une pâture, située au lieu dit « Pouget », commune d'Aynac, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1125 p., de la section D, pour une contenance de quatre-vingt-douze centiares, première classe, et un revenu de quarante-deux centimes.

2^o Une pâture, située au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1125 p., de la section D, pour une contenance de quatre-vingt-douze centiares, première classe, et un revenu de quarante-deux centimes.

la section D, pour une contenance de quatre-vingt-troize centiares, première classe, et un revenu de quarante-cinq centimes.

3^o Une pâture, située au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1126 p., de la section D, pour une contenance de un are, soixante-quinze centiares, première classe, et un revenu de soixante-onze centimes.

4^o Une pâture, située au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1126 p., de la section D, pour une contenance de un are, soixante-quinze centiares, première classe, et un revenu de soixante-dix centimes.

5^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1120, pour une contenance de deux ares, de la section D, sans désignation de classe, ni de revenu.

6^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1121, de la section D, pour une contenance de deux ares, sans désignation de classe, ni de revenu.

7^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1122 p., de la section D, pour une contenance de un are, soixante-dix centiares, sans désignation de classe ni de revenu.

8^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1122 p., de la section D, pour une contenance de un are, quarante centiares.

9^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1123 p., de la section D, pour une contenance de deux ares, quatre-vingts centiares, sans désignation de classe, ni de revenu.

10^o Un article, sis au même lieu, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1123 p., de la section D, pour une contenance de deux ares, quatre-vingts centiares, de la section D, sans désignation de classe, ni de revenu.

11^o Un sol, sis au même lieu, paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1124 p., pour une contenance de un are, vingt-cinq centiares, première classe, et un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

12^o Une maison, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 1124 p., de la section D.

II. — Un tènement en nature de pré, terre et bois, appelé « Pré d'Aynac ou de la Planche », et confrontant à chemin du Pouget, propriétés de Poujade, d'Ayroles, d'Amadiou, de Vanel, d'André, de Giscard, de Lacaze, de Marty et de la famille de Turenne.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale ainsi qu'il suit :

1^o Une châtaigneraie, sise au lieu dit « Les Escurelles », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1073, de la section D, pour une contenance de un hectare, cinquante-cinq ares, quatre-vingts centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, et un revenu de dix-sept francs, dix-sept centimes.

2^o Un bois, sis au lieu dit « Bois du Pouget », même commune, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le n° 1071 p., de la section D, pour une contenance de quarante ares, quatrième et cinquième classes, et un revenu de deux francs, vingt-sept centimes.

3^o Un article, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1029 p., section D, pour une contenance d'un hectare, un are, cinquante-sept centiares.

4^o Un article, paraissant porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 1049, section D, pour une contenance de trente-un ares, trente centiares.

III. — Un pré, appelé « Pré de Lafon », confrontant à propriétés de Vanel, Marty et Amadiou.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale d'Aynac sous le numéro 1088, section D, pour une contenance de dix-neuf ares et un revenu de deux francs soixante-douze centimes, deuxième et troisième classes.

IV. — Une terre, appelée « Champ Etroit », confrontant à chemin et propriétés de Marty et Amadiou.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale d'Aynac sous le numéro 1044, de la section D, pour une contenance de vingt-deux ares, quarante centiares, et un revenu de trois francs, trente-huit centimes, troisième classe.

V. — Une pâture, appelée « La Volté », confrontant à chemin, propriétés d'Amadiou et d'André.

Cette parcelle paraît portée à la matrice cadastrale sous le numéro 1056, de la section D, pour une contenance de six ares, cinquante centiares, et un revenu de un franc, dix-sept centimes, troisième classe.

VI. — Une terre, dite « Champ de Lafon », confrontant avec propriété de Marty et chemin public. Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune d'Aynac ainsi qu'il suit :

1^o Une terre, paraissant portée sous le numéro 1057 p., section D, pour une contenance de quarante-quatre ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de six francs, cinquante-huit centimes, troisième et quatrième classes.

2^o Un bois, paraissant porté sous le numéro 1059, section D, pour une contenance de trente-six ares et un revenu de trois francs, quarante-huit centimes, troisième et quatrième classes.

VII. — Une terre, dite « Al Pech », confrontant avec propriétés de Vanel, d'Amadiou, de Lacaze et chemin public.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune d'Aynac ainsi qu'il suit :

1^o Une terre, au lieu dit « Camp Grand », paraissant portée sous le numéro 1196 p., section D, pour une contenance de dix-sept ares, soixante-quinze centiares, et un revenu de un franc, quatre-vingt-seize centimes, quatrième classe.

2^o Une terre, au lieu dit « Al Pech », paraissant portée sous le numéro 1197 p., section D, pour une contenance de douze ares, cinquante-cinq centiares, et un revenu de un franc, dix-sept centimes, quatrième et cinquième classes.

Seront aussi compris dans le présent lot les cheptels vivs et morts attachés au domaine du Pouget, ci-dessus désigné, étant indiqué que le cheptel vivs comprend une paire de vaches d'un poids approximatif de 784 kilos, et quatre cochons de huit mois environ. Les fumiers, foin et paille engrangés appartiendront, ainsi que les instruments de culture et outils aratoires, à l'adjudicataire.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival, département du Lot.

Ils seront vendus, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais

seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence, entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux enchères publiques, le ONZE AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, sur la mise à prix de cinq mille 5.000 francs, ci.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le douze mars mil neuf cent vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître L. NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.